

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 18 juin 2020

### **Retour en classe de tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Strasbourg à partir du 22 juin**

Dimanche dernier, le Président de la République annonçait le retour en classe obligatoire de tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires à partir du lundi 22 juin. À cet effet, la Ville de Strasbourg appliquera les nouvelles règles, allégées et simplifiées, du protocole sanitaire.

**Les enfants du CP au CM2** seront accueillis dans des groupes supérieurs à 15 élèves par classe. Les règles de distanciation d'un mètre seront respectées chaque fois que cela est possible.

**Les enfants de maternelle**, pour lesquels les règles de distanciation ne s'appliquent plus, seront également accueillis dans des groupes supérieurs à 15 élèves par classe.

Le nouveau protocole assouplit également les modalités de nettoyage. Les modalités habituelles avant la crise sanitaire s'appliqueront auxquelles s'ajoutera une fois par jour la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées. Le respect des gestes barrières et le lavage fréquent des mains restent une règle forte. De plus, il n'y aura plus de règle de distanciation dans les cours de récréation.

#### **De quels services périscolaires bénéficiera votre enfant ?**

En école maternelle :

- Les accueils périscolaires municipaux auxquels est inscrit son enfant seront ouverts le matin de 7h45 à 8h30, et de 16h30 à 18h15.
- Les salles de restauration scolaire seront réservées aux enfants de l'école élémentaire. Les parents dont les enfants sont inscrits à la cantine devront prévoir pour leurs enfants un repas froid tiré du sac durant ces deux semaines. À noter qu'il n'y aura pas de réfrigérateur pour stocker les repas.  
Tables et chaises seront nettoyées après le repas.  
L'encadrement de la pause méridienne ne sera pas facturé.

En école élémentaire :

- Les accueils périscolaires associatifs ont repris, pour certains d'entre eux, aux heures habituelles (avant 8h30 et après 16h30). Les parents doivent contacter l'association dans laquelle sont inscrits leurs enfants pour vérifier l'ouverture de cet accueil.
- Si l'enfant est inscrit à la cantine, les selfs ne pouvant être utilisés pour l'instant, des repas froids (standard ou végétarien) seront servis à table par le fournisseur habituel de la Ville.

Pour en bénéficier, il ne sera pas nécessaire de réserver le repas de son enfant sur l'espace famille mais simplement d'informer le responsable périscolaire de site de l'école ou l'enseignant de l'enfant.

Tables et chaises seront nettoyées après le repas selon le protocole sanitaire.

Tous les enfants inscrits déjeuneront dans leur école (pas de déplacement dans les sites de restauration situés à l'extérieur).

Dans le délai imparti, les services de la Ville de Strasbourg, en lien avec l'Education nationale, font leur maximum pour proposer aux enfants des conditions d'accueil optimales.